



45^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport de la mission d'établissement des faits sur la République Bolivarienne du Venezuela

Intervention de S.E. M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

23 septembre 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie la mission d'établissement des faits pour son rapport et reste profondément préoccupée par la situation des droits humains extrêmement grave au Venezuela. La décision du gouvernement vénézuélien de ne pas coopérer avec la mission d'établissement des faits met en doute sa volonté de surmonter la crise, alors que les élections législatives sont prévues pour le mois de décembre. Ma délégation souhaite réitérer que des élections législatives et présidentielles libres, transparentes et crédibles, qui respectent les normes internationales, sont indispensables pour que le Venezuela puisse sortir de l'impasse actuelle.

Le Luxembourg est très préoccupé par les conclusions de la mission d'établissement des faits, qui a rassemblé des preuves de nombreux actes de torture et de mauvais traitements, y compris des actes de violence sexuelle et sexiste. Il s'agit non seulement de graves violations des droits humains, mais également d'atteintes à la dignité humaine. Nous rappelons dans ce contexte que le Venezuela a l'obligation d'enquêter et de traduire en justice les auteurs de ces violations et nous encourageons les autorités vénézuéliennes à coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la mission d'établissement des faits établie par ce Conseil.

Dans ce contexte, quels efforts supplémentaires sont envisagés pour assurer l'accès de la mission d'établissement des faits au Venezuela ?

Je vous remercie.